

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**N° 24-141**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L 325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu le Permis de Construire n° 090 033 23 C0001 validé par décision en date du 14 avril 2023 ;
- Vu le Permis de Construire modificatif n° 090 033 23 C0001 M01 validé par décision en date du 15 mars 2024 ;
- Vu la demande d'arrêté effectuée par le groupement des sociétés CLIMENT Travaux publics – 9, route d'Audincourt – 25420 VOUJEAUCOURT et CLIVIO Travaux spéciaux – ZI sur le Jura – 25690 AVOUDREY, mandatée par la ville de Delle pour réaliser des travaux en lien avec la rénovation de la galerie de la Mairie sur la parcelle cadastrée BK 175 ;
- Vu l'état des lieux de la rue du Château ;
- Vu l'arrêté n° 24-137 du 31 mai 2024 ;

**CONSIDERANT**

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention des sociétés CLIMENT TP et CLIVIO Travaux spéciaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement est interdit sur les 7 places de stationnement situées sur la partie haute du parking.

**ARTICLE 2 :** Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté complète l'arrêté n° 24-137 du 31 mai 2024.

**ARTICLE 4 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des Ordures Ménagères ;
- Monsieur le Directeur de la société CLIMENT TP ;
- Monsieur le Directeur de la société CLIVIO Travaux Spéciaux.

A Delle, le 31 mai 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 06/06/2024.  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.